

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 12 mars 2018, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire  
M. Steven Rheault, conseiller no. 1  
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2  
M. François Robidoux, conseiller no. 3  
M. Alain Raymond, conseiller no. 4  
M. Roland Ayotte, conseiller no. 5  
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**2018-03-65.** Adoption de l'ordre du jour de **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2018-03-66.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 14 février 2018

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 14 février 2018 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la MRC d'Arthabaska du 21 février dernier, les points suivants ont été abordés :

- ☞ La reddition de comptes pour les cours d'eau;
- ☞ Adoption du règlement no. 50 de la Ville de Daveluyville relativement aux fondations lors de la construction pour l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;
- ☞ Autorisation de travaux pour des cours d'eau de la Ville de Daveluyville et actes de répartition.

Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes

M. Alain Raymond, conseiller, mentionne que lors de la rencontre de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes, le point suivant a été discuté :

- ☞ 6 pompiers vont suivre des formations pour l'installation des sièges d'enfant.

Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes

M. Christine Gentes, conseillère, mentionne que la politique familiale,

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

Municipalité Amie des aînés (MADA) et Municipalité Amie des Enfants (MAE), s'appellera désormais Politiques sociales.

Le lancement de la nouvelle politique sociale a été fait le 13 février dernier à la salle communautaire.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2018-03-67.**  
Comptes à payer  
2018

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 1<sup>er</sup> février au 12 mars 2018 de la Ville de Daveluyville totalisant 503 786.50 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste du 1<sup>er</sup> février au 12 mars 2018.

Dépôt du  
certificat des  
personnes habiles  
à voter pour le  
règlement no. 46

Mme Pauline Vrain, greffière, dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement, tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Daveluyville, à l'égard du règlement numéro 46 abrogeant le règlement no. 287 relatif à la taxation et l'emprunt concernant l'acquisition et la rénovation de l'immeuble situé au 503, 2<sup>E</sup> Rue (lot 131-4-1 et 131-4-P) pour une somme n'excédant pas 200 000 \$ de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, lequel certificat a été lu le 15 février 2018 à 19 h 01.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 127.

Aucune (0) personne habile à voter a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert le jeudi 15 février 2018. Le règlement no. 46 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Dépôt du  
certificat des  
personnes habiles  
à voter pour le  
règlement no. 47

Mme Pauline Vrain, greffière, dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement, tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Daveluyville, à l'égard du règlement numéro 47 abrogeant le règlement no. 519 relatif à la dépense et l'emprunt des travaux d'infrastructure pour le prolongement de la 7<sup>E</sup> Avenue sur une distance de 70 mètres (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout) pour une somme n'excédant pas 109 200 \$ de l'ancienne Ville de Daveluyville, lequel certificat a été lu le 15 février 2018 à 19 h 01.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1.

Aucune (0) personne habile à voter a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert le jeudi 15 février 2018. Le règlement no. 47 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Dépôt du  
certificat des  
personnes habiles  
à voter pour le

Mme Pauline Vrain, greffière, dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement, tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Daveluyville, à l'égard du règlement numéro 48 abrogeant le règlement no. 531 relatif à la

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

règlement no. 48                    dépense et l'emprunt des travaux d'infrastructure (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 4<sup>E</sup> Avenue et la 2<sup>E</sup> Rue (entre la 3<sup>E</sup> et la 4<sup>E</sup> Avenue) pour une somme n'excédant pas 1 159 000 \$ de l'ancienne Ville de Daveluyville, lequel certificat a été lu le 15 février 2018 à 19 h 01.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 87.

Aucune (0) personne habile à voter a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert le jeudi 15 février 2018. Le règlement no. 48 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Dépôt                    du                    Mme Pauline Vrain, greffière, dépose le certificat dressé à la clôture de la  
certificat                des                    journée d'enregistrement, tenue à l'intention des personnes habiles à  
personnes habiles     voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Daveluyville, à l'égard  
à voter pour le        du règlement numéro 54 relatif à la dépense et l'emprunt concernant  
règlement no. 54      des travaux d'infrastructure (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur  
la rue de la Gare, la 4<sup>E</sup> Avenue, la 5<sup>E</sup> Avenue Est et la 3<sup>E</sup> Avenue pour une  
somme n'excédant pas 2 378 000 \$, lequel certificat a été lu le  
15 février 2018 à 19 h 01.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 19.

Soixante-cinq (65) personnes habiles à voter ont finalement apposé leur signature dans le registre ouvert le jeudi 15 février 2018. En conséquence, lors de la prochaine séance, le Conseil se prononcera sur la date de tenue d'un scrutin référendaire ou sur le retrait du règlement no.54.

Dépôt                    du                    Mme Pauline Vrain, greffière, dépose le certificat dressé à la clôture de la  
certificat                des                    journée d'enregistrement, tenue à l'intention des personnes habiles à  
personnes habiles     voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Daveluyville, à l'égard  
à voter pour le        du règlement numéro 55 décrétant un emprunt pour le remplacement du  
règlement no. 55      système de réfrigération et des systèmes de plomberie, ventilation et  
électricité de l'aréna ainsi que la construction de rangement à la salle  
communautaire, pour une somme n'excédant pas 2 220 211 \$, lequel  
certificat a été lu le 15 février 2018 à 19 h 01.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 203.

Dix-huit (18) personnes habiles à voter ont finalement apposé leur signature dans le registre ouvert le jeudi 15 février 2018. Le règlement no. 55 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**2018-03-68.**                    **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville est propriétaire de l'immeuble  
Bail pour le                    situé au 1025-A, route Principale, ainsi que du 634, rue Principale à  
logement du                    Daveluyville;

1025-A, route                    **RÉSOLUTION**  
Principale et le                    Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité  
634, route                   

1- **QUE** le coût du logement situé au 1025-A, route Principale soit indexé à 570 \$ par mois, incluant l'électricité et l'entretien, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018;

2- **QUE** le logement du 634, rue Principale demeure à 275 \$ par mois, incluant l'électricité et l'entretien, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018;

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

3- D'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer le bail.

**2018-03-69.**  
Achat de trois (3)  
ordinateurs

**CONSIDÉRANT QUE** trois ordinateurs de la Ville ont plus de 9 ans de vie utile et qu'ils doivent maintenant être remplacés par des équipements plus récents;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réinstaller les logiciels PG Mégagest et Accès Cité Territoires sur deux des postes;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- D'autoriser l'achat de trois (3) ordinateurs pour une somme maximale de 3 750 \$, taxes en sus;
- 2- D'autoriser l'installation par PG Solutions des logiciels Accès Cité Finance (Megagest) et Accès Cité Territoires pour un montant total de 374 \$, taxes en sus (réf. Soumission 018-32285);
- 3- D'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur la carte des cours d'eau, le programme Fond de développement du territoire (FDT), les organismes communautaires, questions auxquelles le maire a répondu.

**TRANSPORT**

**2018-03-70.**  
Nettoyage  
printanier des  
rues pour l'année  
2018 et 2019

**CONSIDÉRANT QUE** les rues doivent être nettoyées suite à la saison hivernale;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité d'engager la compagnie Les Entreprises Myrroy inc. pour effectuer le nettoyage printanier des rues de la Ville de Daveluyville:

- 1- Pour l'année 2018 au montant de 105 \$ de l'heure et 105 \$ de frais de transport, taxes en sus ;
  - 2- Pour l'année 2019 au montant de 105 \$ de l'heure et 105 \$ de frais de transport, taxes en sus ;
- pour un montant ne dépassant pas 24 999.99 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2018-03-71.**  
Fauchage  
d'herbes dans les  
fossés pour  
l'année 2018 et  
2019

**CONSIDÉRANT QUE** les fossés de la Ville de Daveluyville doivent être fauchés;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'engager Les Entreprises RM Pépin pour le fauchage des fossés de la Ville de Daveluyville :

- 1- D'accepter la soumission au montant de 6 300 \$, taxes incluses pour l'année 2018 et 6 300 \$, taxes incluses pour l'année 2019 pour effectuer deux coupes par année pour le fauchage d'herbes;
- 2- D'accepter le taux horaire de 94 \$, taxes incluses pour l'année 2018 et 94 \$, taxes incluses pour l'année 2019 pour les travaux additionnels;
- 3- D'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**2018-03-72.**  
Programme  
d'aide à  
l'amélioration du  
réseau routier  
municipal  
(PAARRM)

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2017-05-106. mentionnait qu'une demande d'aide financière serait déposée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour la 7<sup>E</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite subvention a été accordée par le PAARRM à la Ville de Daveluyville pour la réfection des rues ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux au montant de 16 601.31 \$ ont été exécutés sur la 7<sup>E</sup> Avenue conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la ville et que le dossier de vérification a été constitué ;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**2018-03-73.**  
Programme  
d'aide à  
l'entretien du  
réseau routier  
local (PAERRL) –  
Reddition de  
comptes 2017

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 10 231 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**2018-03-74.**  
Mandat pour  
effectuer un  
addenda au plan  
d'intervention  
2015 de  
l'ancienne Ville de  
Daveluyville et  
remplir et  
soumettre une  
demande de  
subvention dans  
le cadre du PIQM  
1.5 pour la rue de  
la Gare, la  
4<sup>E</sup> Avenue, la  
5<sup>E</sup> Avenue Est et  
la 3<sup>E</sup> Avenue

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Daveluyville de remplir et soumettre une demande de subvention dans le cadre du Programme PIQM 1.5 pour la rue de la Gare, la 4<sup>E</sup> Avenue, la 5<sup>E</sup> Avenue Est et la 3<sup>E</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour le chiffré du plan d'intervention de l'ancienne Ville de Daveluyville pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées selon le nouveau guide du MAMOT;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- DE** mandater la firme Les services exp à mettre à jour le chiffré du plan d'intervention de l'ancienne Ville de Daveluyville pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées selon le nouveau guide du MAMOT au coût de 4 369.05 \$, taxes incluses;
- 2- D'autoriser** la directrice générale à remplir et soumettre une demande de subvention dans le cadre du Programme PIQM 1.5 pour la rue de la Gare, la 4<sup>E</sup> Avenue, la 5<sup>E</sup> Avenue Est et la 3<sup>E</sup> Avenue.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**2018-03-75.**  
Contrôle de la  
végétation

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de procéder à deux (2) arrosages annuels pour contrôler la prolifération de mauvaises herbes autour des étangs pour protéger les membranes;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'engager la firme WeedMan au coût de 437.00 \$, taxes incluses, afin de procéder à deux (2) arrosages pour contrôler la prolifération de mauvaises herbes autour des étangs protégeant ainsi les membranes des bassins et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de février 2018, 9 permis ont été émis, totalisant 100 000 \$.

Démission de  
M. Olivier Lacroix,  
inspecteur en  
bâtiment

Réception de la lettre de démission de M. Olivier Lacroix, en date du 21 février 2018, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Ville de Daveluyville. La démission de M. Lacroix est effective en date du 6 mars 2018.

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**2018-03-76.**  
Contribution au  
Comité Aide-  
Secours de  
Daveluyville

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Aide-Secours (Vestiaire) est un organisme à but non lucratif permettant d'offrir de l'aide aux citoyens de Daveluyville;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution au montant de 1 000.00 \$ au Comité Aide Secours (Vestiaire) pour l'année 2018 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2018-03-77.**  
Nomination des  
représentants  
siégeant au  
conseil  
d'administration  
provisoire du  
nouvel office  
d'habitation

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

**CONSIDÉRANT QUE** ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

**CONSIDÉRANT QU'**un représentant du conseil municipal a été délégué pour siéger sur le Comité de transition et de concertation (CTC);

**CONSIDÉRANT QU'**un plan d'affaires sur le projet de regroupement a été présenté à la SHQ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux représentants nommés par la Ville doivent siéger sur le Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville recommande la nomination de M. Denis Bergeron et de M. Michel Côté pour siéger au Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé.

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**2018-03-78.**

Demande de permis d'alcool et de fermeture de rues – Club des Voitures Anciennes Daveluyville inc.

**CONSIDÉRANT** la tenue du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville le 19 et 20 mai 2018;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** fermer la 103<sup>E</sup> Rue à la hauteur de l'entrée du stationnement de la salle communautaire le samedi 19 mai 2018;
- 2- **DE** fermer la 9<sup>E</sup> Avenue le dimanche 20 mai 2018 au coin de la pancarte d'arrêt entre la clinique médicale et le stationnement de l'aréna ainsi que la 101<sup>E</sup> Rue;
- 3- **D'autoriser** la fermeture et ouverture de ces rues en cours de journée selon les besoins et la sécurité;
- 4- **D'autoriser** le Club des Voitures Anciennes Daveluyville de vendre et servir des boissons alcoolisées sur le stationnement du Centre sportif.

**2018-03-79.**

Demande de soutien financier – Festival Country-Rétro et Folklorique

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival Country-Rétro et Folklorique est d'intérêt commun pour la ville eu égard à l'aspect social de l'évènement ;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'assumer les frais de poste reliés au publipostage du dépliant pour le Festival Country-Rétro et Folklorique qui aura lieu du 12 au 15 juillet 2018 sur l'ensemble du territoire de la Ville de Daveluyville. L'acceptation de l'ébauche par les représentants de la Ville pour approbation finale du document sera nécessaire avant d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2018-03-80.**

Demande de location du gymnase – 40<sup>e</sup> groupe Scout de Daveluyville

**CONSIDÉRANT** la tenue du marché aux puces annuel, organisé par le 40<sup>e</sup> groupe scout de Daveluyville, lors du Festival des Voitures Antiques;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de louer exceptionnellement le gymnase du samedi 12 mai au lundi 21 mai 2018 inclusivement, pour la somme de 200 \$, plus taxes.

M. Steven Rheault quitte son siège à 20 h 40 pour ce sujet.

**2018-03-81.**

Demande de contribution – Souper spaghetti-bénéfice au profit de la Fondation Les Amis d'Elliot

**CONSIDÉRANT** la tenue d'un souper spaghetti-bénéfice au profit de la Fondation Les Amis d'Elliot le samedi 5 mai 2018 à la salle communautaire de Daveluyville;

**CONSIDÉRANT QUE** Kaémie Rheault, présidente de la soirée, était également la porte-parole de la Fondation Les Amis d'Elliot pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** Kaémie Rheault a bénéficié des services de la Fondation Les Amis d'Elliot;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de remettre exceptionnellement un don équivalent à un crédit de location de la salle communautaire de Daveluyville pour le souper spaghetti-bénéfice qui se tiendra le samedi 5 mai 2018, au profit de la Fondation Les Amis d'Elliot, à condition que l'organisation de l'évènement prenne en charge le

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

nettoyage de la salle communautaire à la fin de l'activité.

M. Steven Rheault reprend son siège à 20 h 41.

**LÉGISLATION**

**2018-03-82.**

Adoption du règlement no. 56 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Daveluyville

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

**ATTENDU QU'**en vertu de cette même loi, toute municipalité doit avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

**ATTENDU QUE** les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité, l'objectivité et la transparence des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité;

**ATTENDU QUE** les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;

**ATTENDU QUE** les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2). Les exceptions prévues à l'article 305 de ladite loi trouvent application dans le présent code;
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres conduites.

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Denis Bergeron lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 février 2018 par le conseiller Denis Bergeron;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 6 février 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;



**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**ATTENDU QUE** copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

**RÉSOLUTION**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Ghyslain Noël** et résolu unanimement :

**QUE** le règlement numéro 56 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Daveluyville soit adopté, tel que déposé.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2018-03-83.**  
Résolution  
d'engagement  
pour le  
programme TECQ  
2014-2018

**CONSIDÉRANT QUE:**

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**2018-03-84.**  
Ouverture du  
poste pour  
l'inspecteur en  
bâtiment

**CONSIDÉRANT** la démission de M. Olivier Lacroix, inspecteur en bâtiment et en environnement;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale de combler le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

**2018-03-85.**  
Embauche de  
M. Maxence  
Bourassa -  
Responsable du  
camp de jour  
2018

**CONSIDÉRANT** l'ouverture du poste de responsable du camp de jour pour l'année 2018;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité d'engager M. Maxence Bourassa, à titre de responsable du camp de jour 2018, selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le comité des ressources humaines.

**2018-03-86.**  
Demande pour le  
Programme  
d'amélioration du  
réseau routier  
municipal  
(PAARRM)

**CONSIDÉRANT QU'**un montant sera alloué au comté de Nicolet-Bécancour pour la réalisation de travaux routiers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville désire formuler une demande d'aide financière;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville présente une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ auprès du député M. Donald Martel pour la réfection des rues de la Ville de Daveluyville.

**2<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les séances extraordinaires, les fermetures de rues, le Fond de développement des territoires (FDT), le contrôle de la végétation, les travaux sur la 10<sup>E</sup> Avenue, les bacs à poubelles sur le bord de la rue, questions auxquelles le maire a répondu.

**2018-03-87.**  
Fin de la séance  
et levée de  
l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 53.

---

Ghyslain Noël, maire

---

Pauline Vrain, greffière